



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 septembre 2023

Responsable de service :
Laurence FARRUDGIA

DELIBERATION N° 03

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, , Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Angéline GLUARD, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Amaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Alain MORLIER, (donne procuration à M. le maire)
M. Thierry LAMBERT, (donne procuration à M. Dominique GAUDIN)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
M. Yan GENONET (donne procuration à Hélène RATA)

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	22/06/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

3. Création d'un poste d'adjoint administratif à 28h au sein du pôle Population

Au 1^{er} septembre 2022 un agent titulaire a été placé en disponibilité pour convenances personnelles et un autre agent a quitté son poste à l'accueil pour réaliser des missions au Pôle Ressources.

Depuis cette date, deux agents à temps non complet contractuels (28h et 24h30) occupent les missions de l'accueil général de la Mairie.

Un des deux contrats arrive au terme des 12 mois de recrutement sur une période de 18 mois consécutif.

Il convient donc, pour assurer la pérennité de ce service, d'ouvrir un poste statutaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour maintenir les effectifs de l'accueil général des services du Pôle population, afin d'offrir un service en lien avec les besoins administratifs dédiés à la population tels que le guichet unique, l'état civil, l'organisation des élections, l'accompagnement de la vie associative et les initiatives de citoyenneté qui en sont les principales activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

26 voix Pour,
3 abstentions (A. LATREUILLE, L. TEIXEIRA, J. GAREL)

Crée au 1er décembre 2023, un poste d'adjoint administratif de catégorie C à temps non complet (28 heures),

Modifie en conséquence, le tableau des effectifs (pièce annexe),

Annexe n°02 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance